

**SOIREE CPTS du 10/06/2025 :**  
**Repérage et prise en charge des violences sexuelles.**

**PROGRAMME**

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?
2. Conséquences sur la santé
3. Repérage et dépistage
4. Prise en charge multidisciplinaire : que faire ?
5. Autres formes de violence
6. Conclusion

Mme Catherine DOYEN, sage femme  
Mme Béatrice PIPERS, sage femme  
Mme Laetitia GAUDET, masseur kinésithérapeute  
Dre Gabrielle SABY, médecin généraliste

**SOIREE CPTS du 10/06/2025 :**  
**Repérage et prise en charge des violences sexuelles.**

**FAISONS LE POINT**

**SOIREE CPTS du 10/06/2025 :**  
**Repérage et prise en charge des violences sexuelles.**

Avez vous déjà été confronté à des violences sexuelles dans votre vie professionnelle ?

Avez vous déjà eu a faire une information préoccupante ?

Avez vous déjà eu a faire un signalement ?

Posez vous la question de facon systématique à vos patients ?

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

ADULTES

**Harcèlement sexuel:** imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle, sexiste, qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.  
= délit = cour correctionnelle

**Agression sexuelle:** c'est une atteinte physique commise avec violence menace contrainte ou surprise, sans pénétration, sur une partie du corps considérée comme intime et sexuelle (bouche, poitrine, sexe, fesses et cuisses)  
= délit = cour correctionnelle

**Viol :** tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, menace, contrainte ou surprise.  
= crime = cour d'assise

## SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

ADULTES & ENFANTS

**NEW**

### **Consentement:**

Proposition de loi vise à intégrer l'absence de consentement de la victime dans la définition du viol et autres agressions sexuelles, il doit être libre éclairé spécifique, préalable et révoicable.

Il ne peut être déduit du seul silence ou de la seule absence de réaction de la victime

Adoptée par l'assemblée nationale en première lecture le 1 avril 2025.

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

ENFANTS

**Atteinte sexuelle sur mineur:** acte de nature sexuelle, entre un majeur et un mineur sexuel (moins de 15ans) ou si la différence d'âge est de plus de 5 ans entre les 2 individus (la preuve du non consentement n'est pas nécessaire).

avec  
pénétration  
= Viol

sans pénétration  
= agression  
sexuelle

**Inceste :** tout viol ou agression sexuelle sur mineur commis par un ascendant (parents, grand-parents), sœur, frère, tante, oncle, cousin, neveu, nièce ou le conjoint concubin d'une des personnes mentionnées s'il a sur la victime une autorité de droit ou de fait

avec  
pénétration  
= Viol

sans pénétration  
= agression  
sexuelle

## SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

ENFANTS

Une **clause dite "Roméo et Juliette"** a été introduite afin de préserver les relations sexuelles lorsque l'auteur et le mineur ont **moins de cinq ans d'écart d'âge** (par exemple relation entre un mineur de 14 ans et un jeune majeur de 18 ans).

Cette clause ne joue pas en cas d'inceste ou quand la relation n'est pas consentie ou si elle intervient dans le cadre de la prostitution.

La question du **consentement de l'enfant** ne se pose donc plus **en-dessous de l'âge de 15 ans et de 18 ans dans les affaires d'inceste.**

Entre 15 et 18 ans, il y a AS si l'auteur a un ascendant ou une autorité sinon il est considéré en âge de consentir.

## SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

ENFANTS

### **Climat incestuel :**

notion qui a été introduite par le psychiatre et psychanalyste français Paul-Claude Racamier :

- ✓ une ambiance, un climat qui se situe au sein de la famille, sans qu'il n'y ait de passage à l'acte.
- ✓ une confusion des places et des rôles entre les différents membres d'une même famille.
- ✓ un empêchement de l'autonomisation de l'enfant, un déni de son développement et de ses besoins. les limites entre ce qui est possible ou non entre un parent et son enfant sont poreuses et pas clairement définies.

*Non reconnu par la loi, les conséquences psychiques sur l'enfant sont néanmoins visibles et favorisent le passage à l'acte et les futures violences dont peuvent être victimes ensuite les enfants devenus adultes.*

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

ENFANTS

## Pédocriminalité / Cyberpédocriminalité :

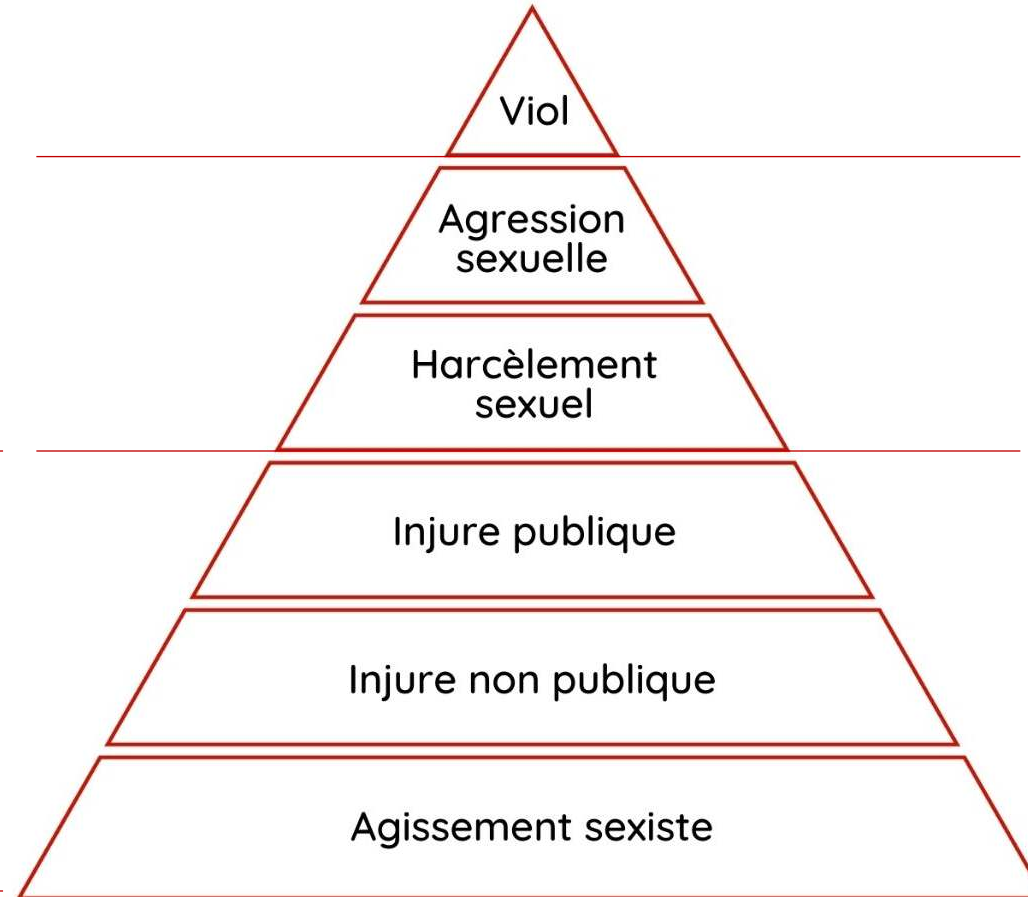
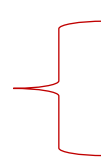
Terme juridique et criminologique, la cyberpédocriminalité consiste en l'ensemble des crimes commis sur Internet contre un mineur.

Il peut s'agir d'une **exploitation sexuelle, d'un harcèlement, d'échange de photos dénudées (nudes) ou d'argent, de chantage a caractère sexuel (sextorsion) d'une exposition non consentie à la pornographie** via le « grooming » (se faire passer pour un enfant ou une personne connue de la victime).

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

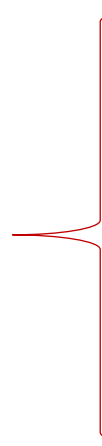
1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

**CRIME**  
(15 a 20 ans de prison)



**DELITS**  
(5 à 7 ans de prison  
avec 75 000 à 100  
000€ d’amende)

**CONTRAVENTIONS**  
(1 500 à 1 750€  
d’amende)



# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

ADULTES

DANS LE MONDE

**Une femme sur cinq**  
**Un homme sur sept**  
ont subi **avant l'âge de 18 ans** des violences sexuelles

(mai 2025 *The Lancet*)

EN FRANCE

Les études estiment qu'environ **une femme sur quatre** en a été victime

EN FRANCE

**1 femme sur 6** âgée de 18 à 74 ans déclare avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles **de la part de son conjoint ou ex-conjoint**, au moins 1 fois depuis l'âge de 15 ans

D'après la plupart des études les **femmes sont victimes dans des proportions bien supérieures** aux hommes, elles sont victimes **dans tous les espaces de vie et à tous les âges de la vie** alors que les **hommes sont principalement concernés par des violences durant l'enfance et l'adolescence**  
(INED institut National des etudes démographique 2017)

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

ENFANTS

**160 000 enfants**  
victimes de violences  
sexuelles **chaque année**  
(selon la CIVIISE 2023)

**9 victimes sur 10 (89%)**  
ont développé des  
**troubles associés au**  
**psychotraumatisme**  
ou trouble de stress post-  
traumatique (TSPT)

Le fait d'avoir été victime de  
violences sexuelles dans son  
enfance **augmente par 2 le**  
**risque d'être victime de**  
**violences conjugales** au cours  
de sa vie (CIIVISE)

**Les personnes handicapé(e)s ont 4 fois plus de « chance » d'être victimes de VS**

En moyenne les victimes avaient **8 ans 1/2 au début des VS** (CIVIISE)

Dans **86 % des cas, les victimes ont subis plusieurs AS** ou plusieurs viols et pour 1 victime sur 2 ces violences ont duré plus d'1 an(CIVIISE)

**9,7 milliards d'euros, c'est ce que nous coûte les conséquences et le déni** des violences sexuelles chaque année (soins divers, TS, addiction, AT etc.) (CIIVISE)

**SOIREE CPTS du 10/06/2025 :**  
**Repérage et prise en charge des violences sexuelles.**

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

**AUTEURS**

**97 % sont des hommes**  
81 % des cas ils sont  
majeurs  
De **plus en plus**  
**d'auteurs mineurs**  
(CIIVISE)

**81 % sont des membres**  
**de la famille**  
10 % par un adulte dans  
le cadre institutionnel  
(CIIVISE)

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

1. Violences sexuelles : de quoi parle – t – on ?

**ADULTES & ENFANTS**

**Tous les âges et tous  
les milieux socio -  
économiques**



**10 % des viols font l'objet d'une  
plainte** dont 74 % sont classées  
sans suite, 1 % des viols sont  
jugés et 0,6 % des agresseurs  
sont condamnés  
(infostat Justice 2018, CVS 2020)

**Cause :** prescription/et  
amnésie traumatique/  
manque de formation des  
jurés en cour d'assise et  
juriste en cour correctionnel/  
correctionnalisation/manque  
de preuve/

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 2. Conséquences sur la santé

### REPONSE AU STRESS AIGU

Activation du SN  
Sympathique >  
libération adré et de  
noradré >  
augmentation de la  
PA de la FC et de la  
FR

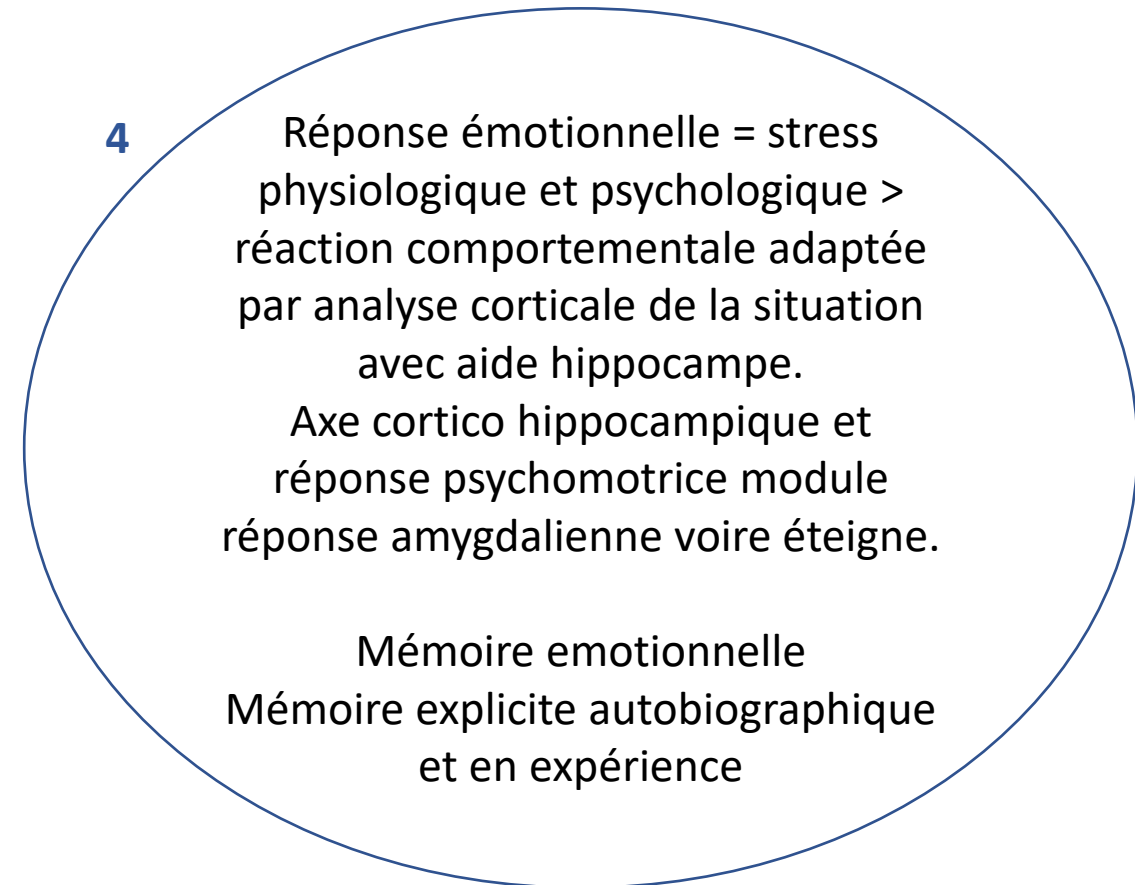
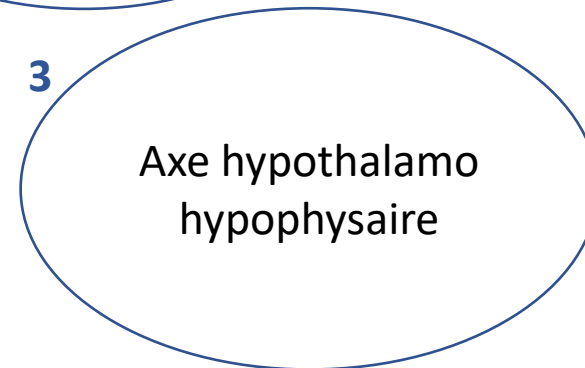
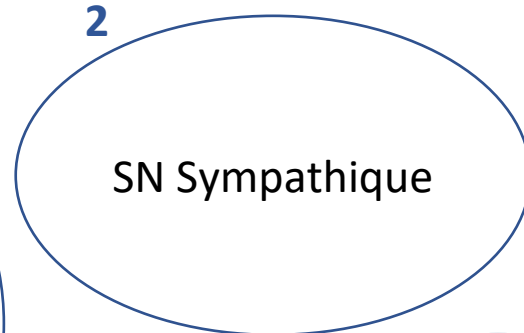
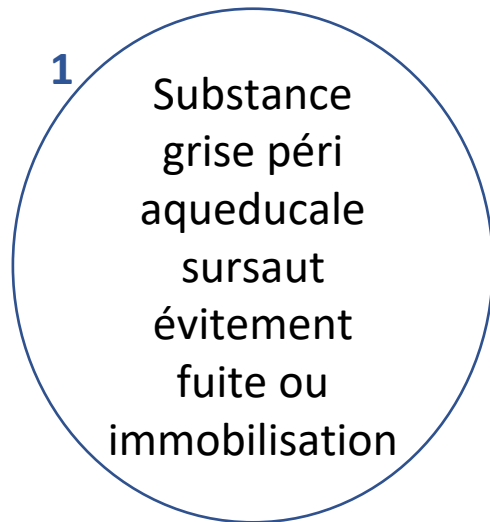
### REPONSE HORMONALE & INFLA

Libération de Cortisol =  
hormone de stress >  
exposition prolongée  
peut être nocive  
Stress = libération de  
cytokines pro infla =  
maladie chro infla / MAI

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 2. Conséquences sur la santé

### REPONSE CEREBRALE NORMALE



# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 2. Conséquences sur la santé

### REPONSE CEREBRALE ANORMALE

1  
Substance grise péri aqueducale  
sursaut  
évitement fuite  
ou  
immobilisation

2  
SN Sympathique

3  
Axe hypothalamo hypophysaire

4  
Réponse émotionnelle = stress physiologique et psychologique > réaction comportementale adaptée par analyse corticale de la situation avec aide hippocampe.  
Axe cortico hippocampique et réponse psychomotrice module réponse amygdalienne voire éteigne.  
  
Mémoire émotionnelle  
Mémoire explicite autobiographique et en expérience

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 2. Conséquences sur la santé

### REPONSE CEREBRALE ANORMALE

pas atténuation amygdale = réponse émotionnelle maximale  
= RISQUE >> DISJONCTION AMYGDALÉ = protection = état de stress s'apaise

Absence de communication entre axe cortico hippocampique et amygdale = DISSOCIATION  
= événements sont traités mais sans connotation émotionnelle sans souffrance physique ou psychique  
= troubles de la mémoire = mémoire traumatique

4

Réponse émotionnelle = stress physiologique et psychologique > réaction comportementale adaptée par analyse corticale de la situation avec aide hippocampe.

Axe cortico hippocampique et réponse psychomotrice module réponse amygdalienne voire éteigne.

Mémoire émotionnelle  
Mémoire explicite autobiographique et en expérience

**SOIREE CPTS du 10/06/2025 :**  
**Repérage et prise en charge des violences sexuelles.**

2. Conséquences sur la santé

**REPONSE**  
**CEREBRALE ANORMALE**

Déconnexion amygdale entraîne un arrêt du risque vital et une analgésie émotionnelle et physique au prix de symptômes dissociatifs importants et troubles de la mémoire

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 2. Conséquences sur la santé



### Conséquences **psychologiques**

- ✓ état de stress post traumatique
- ✓ troubles anxieux
- ✓ dépression
- ✓ TCA
- ✓ troubles cognitifs
- ✓ troubles du sommeil
- ✓ addictions

### Conséquences **physiques** : troubles liés au stress et aux stratégies de survie

- ✓ maladies cardio-vasculaires et respiratoires
- ✓ diabète, obésité
- ✓ épilepsie
- ✓ troubles de l'immunité
- ✓ troubles gynécologiques, infections sexuellement transmissibles
- ✓ troubles digestifs
- ✓ fatigue et de douleurs chroniques



# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

« Avez-vous vu le panneau en salle d'attente ? »

## 3. Repérage et dépistage

⚠ Praticien sensibilisé



- ✓ affiche en salle d'attente
- ✓ un cube
- ✓ un violentomètre

### DANS QUELLES SITUATIONS DEPISTER ?

- ✓ Femme enceinte / consultation pour IVG
- ✓ Maladies chroniques déséquilibrées : diabète, thyroïde, fibromyalgie, etc
- ✓ Symptômes physiques chroniques inexpliqués: douleurs (pelviennes, lombaires, abdominales, céphalées), asthénie
- ✓ Consultation gynéco et pathologies gynécologiques: endométriose, cancer, stérilité, infections à répétition...
- ✓ Consultations fréquentes / Retard à consulter, oublis de rdv / Problème d'observance / Incohérence dans le récit
- ✓ Pathologies psychiatriques : notamment les TCA, addictions

Ne serait il pas plus simple de poser la question en systématique ?

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 3. Repérage et dépistage

### SIGNES D'APPEL CHEZ ENFANT

- ✓ Anxiété, dépression, irritabilité, rigidité de la posture
- ✓ Troubles du comportement alimentaire : anorexie, boulimie, dégoût alimentaire
- ✓ Diminution de l'estime de soi
- ✓ Trouble de l'oralité, bégaiement, aphasie
- ✓ Troubles du comportement scolaire
- ✓ Troubles du sommeil
- ✓ Conduite à risque (addictions, hypersexualisation...)
- ✓ Fugue
- ✓ Automutilation, scarification, tentative de suicide, suicide
- ✓ Comportements régressifs
- ✓ Violences sur autrui



### ATTITUDE DES PARENTS

- ✓ sont ils ouverts ? concernés ? collaboratifs ?
- ✓ inquiets ? fermés ? froids ? agressifs ?
- ✓ répondent à la place de l'enfant

## SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

### 3. Repérage et dépistage



### ENFANTS : COMPORTEMENT ET ÂGE

ÂGE	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE
<b>COMPORTEMENT</b>			
<b>DECOUVERTE</b>	Touche ou frotte ses parties génitales à divers moments (change, coucher...) parce que ça lui fait du bien.	Aime observer les autres pendant qu'ils sont aux toilettes ou dans la salle de bain. Souhaite avoir de l'intimité pour aller aux toilettes et s'habiller.	Pose des questions sur la puberté, la reproduction, la contraception et le plaisir.
<b>PREOCCUPANT</b>	Continue de toucher ou de froter ses parties génitales en public même si on lui a déjà dit que ce n'était pas adapté.	Est fréquemment surpris à observer les autres pendant qu'ils sont aux toilettes ou dans la salle de bain.	Pose très fréquemment des questions ou pose des questions inadaptées à son niveau de développement sur la sexualité.
<b>NECESSITANT UNE AIDE PROFESSIONNELLE</b>	Touche ou frotte ses parties génitales au point de laisser de côté les activités normales avec d'autres enfants ou de se blesser.	Refuse de laisser les autres aller aux toilettes seuls. Ne respecte pas le besoin d'intimité des autres dans les toilettes ou dans la salle de bain.	A un manque total de connaissances sur la sexualité ou refuse toute conversation à ce sujet.

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 3. Repérage et dépistage

### COMMENT POSER LA QUESTION

QUESTION  
DELICATE

#### ✓ FREINS A POSER LA QUESTION:

- Peur d'être trop intrusif dans l'intimité des gens
- Avoir l'impression qu'on va nous en parler spontanément
- Manque de connaissance et de sensibilisation
- Problèmes matériels et de manque de temps et disponibilité
- Barrières personnelles et émotionnelles
- Problèmes logistiques pour la prise en charge des victimes et barrières institutionnelles

Les patients n'envoient aucune perche

Inclusion de la question dans anamnèse avec les facteurs de risque de type Alcool, Tabac, Addictions, Habitudes alimentaires.

Car c'est un facteur de risque de plusieurs pathologies

« Etes vous d'accord pour aborder les questions indiscrètes? »

« Est ce déjà arrivé dans votre vie que vous ayez affaire à des situations de violence, physique, morale, sexuelle ? »

« avez-vous déjà subi des violences au cours de votre vie ? »

« avez-vous déjà subi des violences physiques, sexuelles ou psychiques ? »

« comment votre conjoint se comporte-il avec vous ? »

## SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

### 3. Repérage et dépistage

FEMMES ENCEINTES = Période à risque = Transparence psychique.

Poser la question des violences au père aussi.

L'idéal est de poser la question quand on est seul avec la personne.

En cas de doute ou si la personne est accompagnée : poser la question lors d'une consultation ultérieure.



POUR LES PATIENTS DÉJÀ SUIVIS AU CABINET

« Depuis que nous nous sommes vus, j'ai fait une formation et il y a une question que je ne vous avais encore pas posée :  
Est-ce que vous avez déjà subi des violences ? »

Connaître ou avoir l'impression que l'on connaît la patiente, sa famille, son histoire **ne dispense pas de poser la question.**

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 3. Repérage et dépistage

### COMMENT POSER LA QUESTION AUX ENFANTS

- ✓ Demander vers quelle personne ils se tournent quand ils ont un problème ?
- ✓ Comment les parents les grondent ?
- ✓ Poser la question directement
- ✓ Est ce que qqlun les embête à l'école ?
- ✓ Est ce qu'il embête qqlun à l'école ?



### SI LA PATIENTE NE REVIENT PAS ?

Ne pas se culpabiliser

L'extrême majorité est soulagée d'aborder le problème  
Encore trop de personnes disent que c'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'on leur pose la question.

Même si on ne revoit pas la personne, se dire qu'on a semé une petite graine qui peut germer un jour.

**EN CAS DE BLOCAGE = Rappeler sa disponibilité**

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 3. Repérage et dépistage

LA  
REPONSE:

Nie ou  
minimise

### Un «conseil minimal» s'impose

- Respectez la décision de la ou le patient(e)
- Donnez lui le temps de décider ce qu'elle veut vous dire et quand
- Conséquences des violences sur la santé et les ressources existantes pour se faire aider
- Proposez un prochain RDV et disponibilité
- Documenter l'information dans le dossier médical

LA  
REPONSE:

OUI

### Violences actuelles : Soutien immédiat

- Je vous crois, ce que vous décrivez est interdit et punit par la loi, vous œuvrez pour votre protection et celle de votre famille, vous n'êtes pas seule.

### Violences passées : accompagnement des conséquences

- Qui vous a accompagné dans cette situation ? qui vous a aidé?
- Avez-vous porté plainte ?
- Si vous avez besoin de voir un professionnel de santé, je fais partie d'un réseau et je peux vous orienter vers médecin, sage-femme, kiné, avocat, assistante sociale ou association...

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 4. Prise en charge multidisciplinaire : que faire ?

Suivi multi disciplinaire = multi professionnel

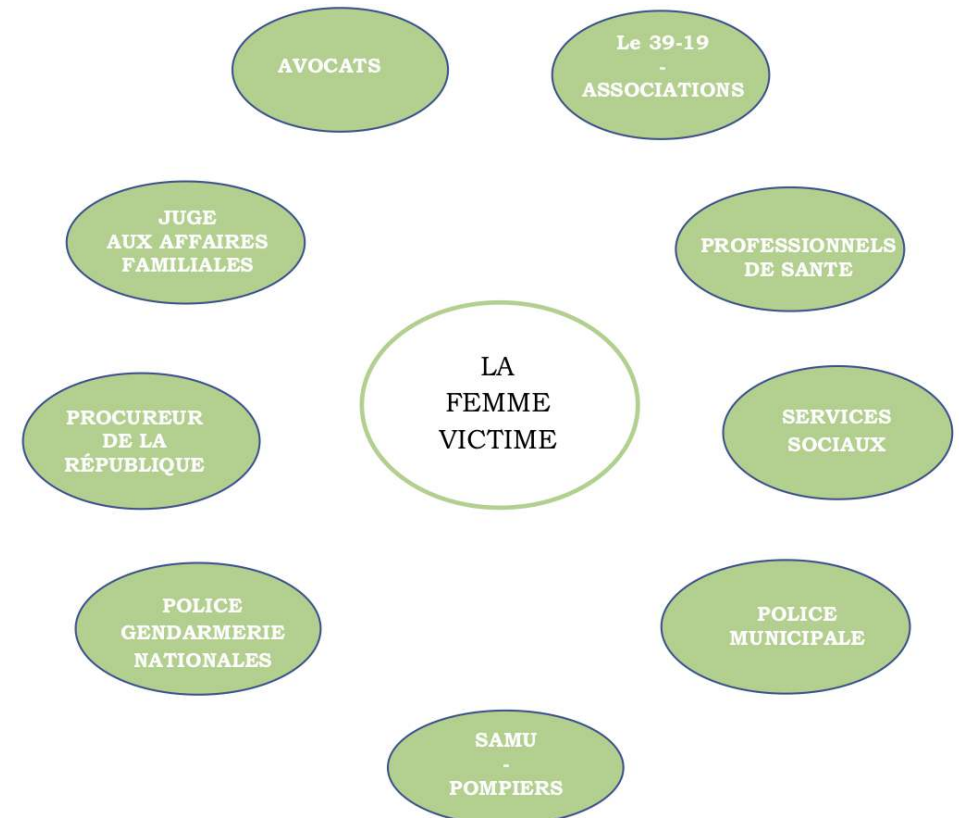
Les violences sexuelles sont un :

✓ **POLYtraumatisme**

Ce qui implique une équipe :

✓ **PLURIdisciplinaire**

Suivi conjoint : medical, psychologique, psycho-corporel, medico-legal, judiciaire....



**SOIREE CPTS du 10/06/2025 :**  
**Repérage et prise en charge des violences sexuelles.**

4. Prise en charge multidisciplinaire : que faire ?

ETAPE 1 : Orienter

**Violences sexuelles <5 jours = URGENCE**

- ✓ Adresser urgences gynécologiques : prélèvements et certificats+ traitements
- ✓ KIT VS (femmes, hommes, enfants plus de 11 ans)
- ✓ Avec ou sans plainte

Centre de  
victimologie et du  
psychotraumatisme  
UMJ 74  
04 50 63 65 39

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 4. Prise en charge multidisciplinaire : que faire ?

Etape 2 : Evaluer les risques, les ressources, les besoins et les attentes

Sécurité immédiate  
Evaluer l'escalade des violences  
Les antécédents  
Projet ou contexte de séparation ou de grossesse  
Menaces  
Santé sécurité des enfants  
Capacité à exercer son rôle de parent

Personne ressource  
Ressources financières

Objectif : formuler une demande de soutien qui soit la sienne.  
respect des choix de la patiente et répondre au mieux à ses besoins et ses préoccupations physiques, émotionnels, économiques et sociales

## SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

### 4. Prise en charge multidisciplinaire : que faire ?

#### DANGER IMMEDIAT :

- Informer la ou le patient(e) de notre inquiétude.
- L'aider à quitter le domicile ou hospitalisation.
- Certificat médical descriptif. →
- Ordonnance de protection.
- Signalement.
- Si mineur ou majeur vulnérable en danger (y compris les femmes enceintes si l'auteur des violences à connaissance de cet état) : obligation pour le médecin de faire un signalement.
- Levée du secret : lorsque les violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que la victime se trouve sous l'emprise de l'auteur des violences.

#### Etape 3 : Agir

Purement descriptif et consiste à rapporter les dires de la victime, décrire les conséquences cliniques ainsi que le retentissement physique et psychique des violences subies.

Le certificat peut être réévalué.

La rédaction doit se faire au présent.

Conserver une copie du certificat établi.

La victime n'est pas obligée d'emporter une copie.

Il ne doit jamais être remis à une autre personne que la victime ou son représentant légal.

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 4. Prise en charge multidisciplinaire : que faire ?

### DANGER IMMEDIAT :

- Informer la ou le patient(e) de notre inquiétude.
- L'aider à quitter le domicile ou hospitalisation.
- Certificat médical descriptif.
- Ordonnance de protection.
- Signalement.
- Si mineur ou majeur vulnérable en danger (y compris les femmes enceintes si l'auteur des violences à connaissance de cet état) : obligation pour le médecin de faire un signalement.
- Levée du secret : lorsque les violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que la victime se trouve sous l'emprise de l'auteur des violences.

### Etape 3 : Agir

Juge des affaires familiales  
Pas besoin d'une plainte  
6 mois

Procureur de la République  
Par courrier électronique  
L'adresse mail sera obtenu après  
appel du tribunal judiciaire du lieu de  
l'agression ou du lieu de résidence de  
la victime

**SIGNALEMENT TRANSMIS AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE  
CONCERNANT UN MAJEUR VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES DANS  
LE CADRE DU 3° DE L'ARTICLE 226-14 DU CODE PÉNAL**

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 4. Prise en charge multidisciplinaire : que faire ?

### MEDICO LEGAL

Etape 4 : Orienter = Suivi multi disciplinaire = multi professionnel

Centre de Victimologie et du  
polytraumatisme  
CHANGE Metz-Tessy  
UMJ mais sur réquisition judiciaire  
UAPED enfant (prévention, dépistage)  
CUMP (cellule médico-  
psychologique/collectif)  
La Maison des femmes au CHAL

### JURIDIQUE

AVIJ des Savoie  
CIDFF  
Associations : Espace  
femme, OSTARA

### QUELS TYPES DE PROFESSIONNELS

Médecins, Sage-femmes, Sexologues  
Professionnels psychothérapie /psychocorporel: (travail  
en groupe, individuel, familial)  
Professionnels corporels : Kinésithérapeutes, ostéo,  
psychomot, musicothérapie, nutritionniste  
art-thérapie, équithérapie, parcours escrime etc  
**Professionnels formés aux VS**

# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 4. Prise en charge multidisciplinaire : que faire ?

### Etape 5 : Suivre



Accompagnement neutre sans jugement, sans projection  
Ne pas rester seul(e) dans la prise en charge

### Long chemin de la réparation:

- ✓ Reconnaître le(s) traumatisme(s) et ses conséquences
- ✓ Motivation pour mettre en mouvement le psychisme et le corporel (travail sur la culpabilité, la honte, remettre les responsabilités à l'auteur, expression émotions, travail sensoriel..)
- ✓ Suivi régulier, long terme
- ✓ Echanges entre professionnels
- ✓ Evaluation progression : échelle, critères
- ✓ Le risque se décourager, parfois début thérapie « c'est pire »
- ✓ ENCOURAGER toutes les petites avancées

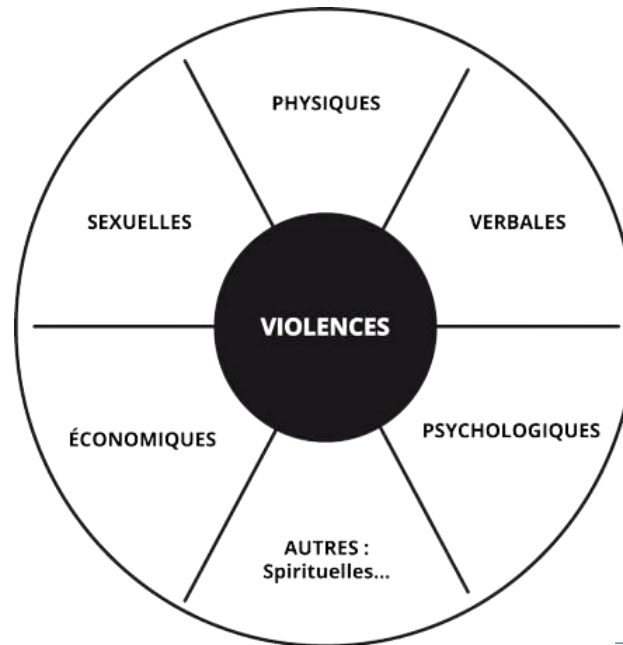
# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 5. Autres formes de violence

« Tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime, cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, notamment les actes d'agression physique, les relations sexuelles forcées, la violence psychologique et tout autre acte de domination. » selon la définition de l'OMS.

CONTRÔLE

DOMINATION



Maltraitance et violences subtiles  
Limites imprécises



# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 5. Autres formes de violence



# SOIREE CPTS du 10/06/2025 : Repérage et prise en charge des violences sexuelles.

## 6. Conclusion

Importance du dépistage  
Ne pas sous estimer les violences

Continuer de se former  
Ne pas se décourager et  
douter de ses compétences

Conséquences psychiques et  
physiques  
A court, moyen et long terme

Tous les domaines de la  
médecine sont concernés

Ne pas oublier les  
enfants, les auteurs et soi  
même

Ne pas sous estimer l'emprise de  
l'auteur et les obstacles pour la  
victime

Ne pas rester seul dans la  
prise en charge